



Le 29 juin 2020

Mesdames, messieurs les conseillers municipaux,

Je vous prie de bien vouloir participer à la séance d'installation du Conseil municipal qui se déroulera, en séance publique, **Hall des Sports – Espace Henri VICARD**,

Le vendredi 3 juillet 2020 à 20 heures.

Dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire et pour respecter la distanciation physique et les *gestes barrières*, le Conseil municipal ne se réunira pas en son lieu habituel mais au Hall des Sports avec un nombre de personnes dans le public limité à 40, comme le permettent les articles 9 et 10 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020.

De plus, en application de l'article 2 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020, le Conseil municipal pourra valablement délibérer si un tiers de ses membres est présent ou représenté et chaque membre pourra être porteur de deux pouvoirs.

Comptant sur votre engagement pour le respect des mesures de protection sanitaire au cours de cette réunion, je vous prie de recevoir mes salutations les meilleures.

Valérie GIRAUD
Maire



ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

- 1) Election du Maire
- 2) Détermination du nombre d'Adjoints au Maire
- 3) Election des Adjoints

A la fin de la séance

- Signature du PV de la séance d'installation
- Lecture et remise de la Charte de l'élu local (art. L.1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales)